



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

N° 85F0033M au catalogue — N° 18
ISSN 1496-4570
ISBN 978-1-100-90236-4

Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique

Les immigrants et la victimisation, 2004

par Samuel Perreault

Centre canadien de la statistique juridique
19^e étage, immeuble R.-H. Coats, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone : 613-951-9023 Sans frais : 1-800-387-2231



 Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (Service d'appel interurbain sans frais 1-800-387-2231, téléphone : 613-951-9023, télécopieur : 613-951-6615).

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85F0033M au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de choisir la rubrique « Publications » > « Publications Internet gratuites ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Les immigrants et la victimisation, 2004

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2008

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Décembre 2008

N° 85F0033M au catalogue, n° 18

ISSN 1496-4570

ISBN 978-1-100-90236-4

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is available in english upon request (catalogue no. 85F0033M).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Préface

Cette série de profils présente des analyses de divers sujets et questions liées à la victimisation, à la criminalité et aux perceptions de la criminalité et du système de justice par le public. Les données servant à établir les profils proviennent en grande partie de l'Enquête sociale générale sur la victimisation. Le cas échéant, d'autres sources de données, comme le Recensement de la population et le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, sont utilisées.

Les sujets examinés au moyen de cette série comprennent, notamment, la victimisation et la criminalité dans les territoires canadiens; l'utilisation de mesures de prévention du crime par les Canadiens; et la victimisation des Canadiens âgés. Il s'agit d'une série unique, qui est d'une importance particulière pour les personnes qui doivent planifier, élaborer, administrer et évaluer des programmes et des projets en matière de justice, ou pour toute personne qui s'intéresse au système de justice canadien.

Table des matières

Faits saillants	6
Introduction	7
Portrait des immigrants au Canada	7
Les immigrants victimes de crimes violents	11
Perceptions des immigrants à l'égard du système de justice pénale	12
Perceptions des immigrants face au désordre social et à la discrimination	14
Perceptions des immigrants face à leur sécurité personnelle et crainte de la criminalité	14
Résumé	15
Méthodes	16
Bibliographie	17
Notes	17
Index cumulatif	18

Faits saillants

- À l'instar de ce qui avait été observé en 1999, les données de l'Enquête sociale générale de 2004 révèlent que le taux de victimisation de crimes violents affiché par les immigrants était inférieur (68 incidents par tranche de 1 000 personnes) à celui des Canadiens nés au pays (116 incidents pour 1 000 personnes).
- Les Canadiens de la deuxième génération — les personnes nées au Canada mais dont au moins l'un des parents est né à l'étranger — ont enregistré un taux de victimisation comparable à celui des Canadiens de la troisième génération ou plus (125 incidents pour 1 000 personnes).
- Même si les taux de victimisation avec violence affichés par les immigrants sont inférieurs à ceux des non-immigrants, les caractéristiques des crimes dont ils sont victimes sont tout de même très semblables à celles des crimes commis contre les Canadiens nés au pays.
- De façon générale, les immigrants estiment que la police fait un bon travail, et ce, dans des proportions similaires aux non-immigrants. Or, les immigrants qui avaient eu un contact avec la police au cours des 12 mois ayant précédé la tenue de l'enquête ont évalué le travail de la police un peu moins favorablement, surtout pour ce qui est d'assurer la sécurité des citoyens et de traiter les personnes équitablement.
- Les immigrants s'établissent surtout dans les milieux urbains où certaines situations sociales, par exemple le flânage, le vandalisme et la présence de drogues, y sont plus souvent problématiques. Toutefois, les immigrants étaient proportionnellement moins nombreux que les non-immigrants à estimer que ces situations constituaient un problème dans leur quartier.
- Près de 1 immigrant sur 5, comparativement à plus de 1 Canadien né au pays sur 10, a déclaré avoir été victime de discrimination durant les cinq années précédant l'enquête. Les immigrants établis au Canada depuis moins de cinq ans étaient plus susceptibles que les immigrants établis au pays depuis plus de cinq ans d'estimer avoir subi de la discrimination (26 % par rapport à 18 %).
- Les immigrants expriment des niveaux de crainte de la criminalité légèrement plus élevés que les personnes nées au pays. Ainsi, 11 % d'entre eux, comparativement à 8 % des non-immigrants, croyaient que le taux de criminalité était plus élevé dans leur quartier qu'ailleurs au Canada.
- Au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, les immigrants ont exprimé généralement des niveaux de crainte plus faibles, alors qu'en Ontario et en Colombie-Britannique, ils ont exprimé des niveaux de crainte plus élevés que les non-immigrants. Plus de 60 % des immigrants résidant au Québec et 65 % de ceux vivant dans les provinces de l'Atlantique ont dit se sentir en sécurité lorsqu'ils utilisaient les transports en commun seuls le soir, par rapport à 52 % en Ontario et à 50 % en Colombie-Britannique.

Introduction

En 2001, le Centre canadien de la statistique juridique a diffusé, pour la première fois, des données sur la victimisation des immigrants tirées de l'Enquête sociale générale (ESG) de 1999 sur la victimisation. On a alors appris que les immigrants affichaient des taux de victimisation inférieurs à ceux des Canadiens non immigrants.

La représentation des immigrants au sein de la population canadienne a augmenté depuis la tenue du Recensement de 2001. Alors qu'ils représentaient 18 % de l'ensemble de la population en 2001, leur proportion a augmenté pour s'établir à près de 20 % cinq ans plus tard. Considérant cet accroissement du nombre d'immigrants au Canada et leurs caractéristiques particulières, une analyse à partir de données actuelles sur la nature et l'étendue de la victimisation des immigrants est importante.

À la suite de l'ESG de 1999 sur la victimisation, l'enquête a été menée de nouveau en 2004. Le présent rapport est fondé sur les données de l'ESG de 2004 ainsi que sur celles du Recensement de 2006, afin d'analyser les taux et les caractéristiques des crimes violents dont sont victimes les immigrants. Ce profil comprend également de l'information sur les perceptions des immigrants à l'égard de leur sécurité et du système de justice. En outre, lorsque la taille de l'échantillon le permet, certaines données provinciales sont présentées.

Portrait des immigrants au Canada¹

En 2006, les immigrants représentaient 20 % de l'ensemble de la population canadienne, en hausse de 14 % par rapport à la proportion enregistrée lors du Recensement de 2001 (Chui, Tran et Maheux, 2007). Au sein de la population canadienne de 15 ans et plus, leur représentation atteignait 23 %. Cette différence est principalement attribuable à une plus grande proportion d'immigrants âgés de 45 ans et plus. Chez les immigrants récents, on observe la tendance inverse, plus des trois quarts (79 %) étant âgés de moins de 45 ans.

Les immigrants sont plus susceptibles de vivre en milieu urbain². En effet, environ 95 % d'entre eux habitent dans une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement, par rapport à un peu plus de 75 % des non-immigrants.

Les immigrants récents proviennent essentiellement d'Asie (58 %), d'Europe (16 %), d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale ou des Antilles (11 %) ou d'Afrique (11 %). Par comparaison, en 1971, les Européens représentaient 62 % des immigrants récents, alors que les Asiatiques en constituaient 12 % (Chui, Tran et Maheux, 2007).

Encadré 1 Définitions

Immigrant : La définition du terme **immigrant** qui figure dans le présent profil varie selon la source de données. En effet, dans la section qui porte sur les données du Recensement de la population, on définit les immigrants comme les personnes qui, lors de la tenue du Recensement de 2006, détenaient ou avaient déjà détenu le statut d'immigrant reçu, qu'elles soient actuellement ou non des citoyens canadiens. Dans la section qui traite des données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004, on définit les immigrants comme les personnes qui ne sont pas nées au Canada et qui n'étaient pas des citoyens canadiens de naissance, et qui se sont établies de façon permanente au Canada en 2004 ou antérieurement.

Immigrant récent : Les immigrants récents sont établis au Canada depuis moins de cinq ans. Selon les données du Recensement de 2006, ils représentent les immigrants qui sont arrivés au Canada entre 2001 et 2006. Dans le cadre de l'ESG, les immigrants récents constituent la population immigrante arrivée au pays entre 1999 et 2004.

Non-immigrant : Dans ce profil, les non-immigrants sont définis comme les Canadiens de naissance ainsi que les immigrants de la troisième génération et plus.

Immigrant de la deuxième génération : Les immigrants de la deuxième génération représentent les personnes qui sont nées au Canada mais dont au moins l'un des parents est né à l'étranger.

Le taux de chômage des immigrants récents était près du double de celui de la population non immigrante et leur revenu moyen était nettement plus faible que celui des Canadiens nés au pays (20 999 \$ par rapport à 36 243 (tableau 1.a). Les immigrants récents âgés entre 25 et 54 ans éprouvaient plus de difficultés sur le marché du travail que les non-immigrants en 2006 (Gilmore, 2008). Ces écarts ont toutefois diminué au fil des ans, alors que les taux de chômage et les revenus moyens des immigrants établis au Canada depuis plus longtemps ont rejoint ceux des non-immigrants.

Tableau 1.a
Certaines caractéristiques des immigrants, des immigrants récents et des non-immigrants, population de 15 ans et plus, 2006

	Population canadienne totale ¹	Tous les immigrants	Immigrants récents	Non- immigrants
Population totale de 15 ans et plus	25 664 220	5 841 245	886 790	19 592 380
		nombre		
		pourcentage		
Pourcentage de la population canadienne	100,0	22,8	3,5	76,3
Pourcentage de la population selon le groupe d'âge				
15 à 24 ans	16,4	9,4	18,9	18,3
25 à 34 ans	15,5	13,4	31,1	15,9
35 à 44 ans	18,7	20,4	28,6	18,1
45 à 54 ans	19,3	19,2	12,1	19,4
55 à 64 ans	14,2	16,7	5,1	13,6
65 ans et plus	15,9	20,8	4,2	14,6
Pourcentage de la population détenant la citoyenneté canadienne ²	94,0	77,7	18,2	100,0
Pourcentage de la population membre d'une minorité visible ³	15,3	53,3	75,2	3,3
Pourcentage de la population selon l'état matrimonial				
Célibataire (jamais marié)	34,8	20,1	27,0	39,2
Marié et non séparé	48,4	63,2	65,0	44,0
Séparé, mais toujours marié	3,0	3,1	2,5	3,0
Divorcé	8,1	6,6	3,2	8,5
Veuf	5,7	7,0	2,4	5,3
Pourcentage de la population titulaire d'un diplôme universitaire	18,1	25,4	41,9	15,8
Pourcentage de la population ayant un niveau de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires	23,8	21,3	16,4	24,6
Pourcentage de la population selon la connaissance des langues officielles				
Anglais seulement	67,2	77,7	72,7	63,9
Français seulement	12,3	3,5	5,3	15,1
Français et anglais	18,9	12,3	12,2	20,9
Ni le français ni l'anglais	1,6	6,5	9,9	0,1
		en dollars		
Revenu moyen (en dollars) ⁴	35 498	33 444	20 999	36 243
		taux		
Taux de chômage	6,6	6,9	12,3	6,4

1. Comprend les résidents non permanents.

2. Pour obtenir la citoyenneté canadienne, les immigrants doivent compter au moins trois années de résidence au Canada.

3. Statistique Canada définit l'appartenance à une minorité visible en utilisant les critères énoncés dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Selon cette loi, font partie des minorités visibles « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».

4. Comprend seulement les personnes qui ont touché un revenu d'emploi en 2005.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006.

Tableau 1.b
Certaines caractéristiques de la population immigrante âgée de 15 ans et plus, selon la province, 2006

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc
			nombre		
Population de 15 ans et plus	7 795	4 510	42 885	24 605	790 950
			pourcentage		
Variation en pourcentage de 2001 à 2006	2,6	13,9	9,9	15,3	20,0
Pourcentage de la population provinciale âgée de 15 ans et plus	1,8	4,1	5,7	4,1	12,8
Pourcentage de la population selon le groupe d'âge					
15 à 24 ans	6,2	4,8	7,7	7,1	9,3
25 à 34 ans	8,7	8,0	9,4	10,2	16,8
35 à 44 ans	16,7	19,5	16,9	20,3	21,7
45 à 54 ans	21,9	17,2	18,4	17,6	18,0
55 à 64 ans	23,5	21,0	21,8	18,9	15,3
65 ans et plus	23,0	29,7	25,8	25,8	18,9
Pourcentage de la population selon l'année d'immigration					
Avant 1991	69,1	73,9	70,7	73,4	55,5
1991 à 2000	16,9	11,9	17,0	13,9	25,0
2001 à 2006	13,9	14,2	12,4	12,7	19,5
Pourcentage de la population détenant la citoyenneté canadienne	71,6	66,2	75,6	69,7	75,2
Pourcentage de la population membre d'une minorité visible	30,1	15,3	25,2	20,8	49,1
Pourcentage de la population selon l'état matrimonial					
Célibataire (jamais marié)	16,9	14,2	17,3	17,2	24,7
Marié et non séparé	64,6	65,7	63,2	64,0	57,5
Séparé, mais toujours marié	2,8	3,0	3,1	3,1	3,0
Divorcé	7,4	7,3	7,8	7,0	8,6
Veuf	8,5	9,8	8,7	8,7	6,2
Pourcentage de la population titulaire d'un diplôme universitaire	41,2	26,7	34,6	26,1	27,0
Pourcentage de la population ayant un niveau de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires	11,6	14,1	13,1	17,3	23,3
Pourcentage de la population selon la connaissance des langues officielles					
Anglais seulement	84,9	89,9	86,1	72,7	18,5
Français seulement	0,2	0,0	0,1	1,8	24,7
Français et anglais	13,3	9,8	12,6	24,4	51,8
Ni le français ni l'anglais	1,7	0,3	1,2	1,1	5,0
			en dollars		
Revenu moyen (en dollars) ¹	48 423	28 418	36 211	32 607	28 387
			taux		
Taux de chômage	9,5	9,3	7,3	7,8	10,9

Tableau 1.b
Certaines caractéristiques de la population immigrante âgée de 15 ans et plus, selon la province,
2006 (suite)

	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
	nombre				
Population de 15 ans et plus	3 217 525	140 105	45 255	495 100	1 066 595
	pourcentage				
Variation en pourcentage de 2001 à 2006	12,8	10,7	-0,6	19,0	11,8
Pourcentage de la population provinciale âgée de 15 ans et plus	32,8	15,4	5,9	18,9	31,4
Pourcentage de la population selon le groupe d'âge					
15 à 24 ans	9,6	9,5	8,5	9,0	9,3
25 à 34 ans	13,0	12,8	10,8	15,0	12,1
35 à 44 ans	20,5	19,1	16,7	21,0	19,3
45 à 54 ans	19,4	18,9	17,9	19,9	19,6
55 à 64 ans	16,7	17,5	17,8	16,3	17,6
65 ans et plus	20,9	22,3	28,4	18,9	22,1
Pourcentage de la population selon l'année d'immigration					
Avant 1991	58,6	66,0	67,7	59,7	56,8
1991 à 2000	27,0	17,5	19,1	23,9	29,5
2001 à 2006	14,5	16,4	13,3	16,5	13,7
Pourcentage de la population détenant la citoyenneté canadienne	78,8	76,0	77,0	75,2	78,1
Pourcentage de la population membre d'une minorité visible	53,5	43,8	39,6	53,8	59,6
Pourcentage de la population selon l'état matrimonial					
Célibataire (jamais marié)	19,7	18,7	17,8	18,6	19,3
Marié et non séparé	63,9	64,5	63,1	65,6	64,2
Séparé, mais toujours marié	3,3	2,7	2,7	2,7	2,8
Divorcé	6,2	5,7	5,5	6,4	6,7
Veuf	7,0	8,4	10,9	6,6	7,0
Pourcentage de la population titulaire d'un diplôme universitaire	25,0	19,7	25,8	25,7	25,5
Pourcentage de la population ayant un niveau de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires	21,6	26,3	23,1	21,4	18,9
Pourcentage de la population selon la connaissance des langues officielles					
Anglais seulement	87,1	91,5	91,8	89,0	85,2
Français seulement	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Français et anglais	6,3	4,1	5,8	5,2	5,4
Ni le français ni l'anglais	6,4	4,2	2,4	5,7	9,4
	en dollars				
Revenu moyen (en dollars) ¹	34 710	30 971	35 564	38 377	31 023
	taux				
Taux de chômage	6,8	4,6	4,0	4,0	6,1

1. Comprend seulement les personnes qui ont touché un revenu d'emploi en 2005.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006.

Les immigrants victimes de crimes violents³

À l'instar de ce qui avait été observé en 1999 (Statistique Canada, 2001), les immigrants ont affiché, en 2004, un taux de victimisation avec violence (comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait — voir l'encadré 2) nettement inférieur à celui des Canadiens nés au pays. En effet, on a dénombré 68 incidents violents à l'endroit d'immigrants pour 1 000 personnes, comparativement à 116 incidents pour 1 000 chez les non-immigrants.

Les immigrants comptent une plus grande proportion de personnes de 45 ans et plus et une plus faible proportion de célibataires que les non-immigrants. Plusieurs études antérieures ont démontré que ces facteurs sont liés à un risque plus faible de victimisation (Gannon et Mihorean, 2005; Mihorean et autres, 2001). Même lorsque l'on tient compte des principaux facteurs de risque de victimisation⁴, les immigrants courent environ 30 % moins de risques que les non-immigrants d'être victimes d'un crime violent.

Les Canadiens de la deuxième génération — les personnes nées au Canada mais dont au moins l'un des parents est né à l'étranger — ont affiché un taux de victimisation comparable à celui des Canadiens de la troisième génération ou plus (125 incidents pour 1 000 personnes par rapport à 114 incidents pour 1 000 personnes) (voir l'encadré 3 pour des données sur les immigrants récents). Cette tendance a par ailleurs aussi été observée chez les membres de minorités visibles selon qu'ils sont nés ou non au Canada (Perreault, 2008).

Les caractéristiques des incidents avec violence sont semblables chez les immigrants et les non-immigrants⁵

Même si les taux de victimisation avec violence affichés par les immigrants sont inférieurs à ceux des Canadiens nés au pays, les caractéristiques des crimes dont ils sont victimes sont tout de même très semblables.

Tant chez les personnes nées au Canada que chez les immigrants, les taux de victimisation étaient comparables pour chacun des sexes. Toutefois, aussi bien pour les victimes immigrantes que pour les victimes non immigrantes, l'agresseur était beaucoup plus souvent de sexe masculin — il était un homme environ 9 fois sur 10. En outre, 3 fois sur 4, cet agresseur avait agi seul. Aussi bien chez les immigrants que chez les non-immigrants, la victime ne connaissait pas l'agresseur dans un peu moins de la moitié des cas.

Environ 1 incident sur 5 (22 %) était survenu chez la victime ou dans une autre résidence privée, alors que 69 % des incidents s'étaient produits dans la rue ou dans un établissement commercial. De plus, tant pour les victimes immigrantes que pour les victimes non immigrantes, l'incident avait entraîné des blessures dans 27 % des cas.

Encadré 2 Types d'infractions

Dans le cadre de l'Enquête sociale générale de 2004, on a mesuré l'étendue de la victimisation avec violence en examinant trois types d'infractions, selon leur définition dans le Code criminel. Lorsqu'un incident comportait plus d'un type de crime, il était alors classé selon l'infraction la plus grave (dans l'ordre présenté ci-dessous).

Crimes violents

Aggression sexuelle : Activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée, attouchements sexuels, agrippement, baisers ou caresses non désirés.

Vol qualifié : Vol ou tentative de vol lorsque l'auteur est armé ou lorsqu'il y a des actes de violence ou des menaces de violence contre la victime.

Voies de fait : Attaque (victime frappée, giflée, empoignée, poussée par terre ou battue), menace de préjudice physique proférée face à face, ou incident dans lequel une arme est présente.

Enfin, environ le tiers (32 %) des incidents avec violence à l'endroit des immigrants et non-immigrants ont été signalés à la police. Dans à peu près 6 cas sur 10 (59 %), c'est la victime qui avait alerté la police. Le seul aspect qui distinguait les immigrants victimes d'un crime violent des personnes nées au pays concernait leur satisfaction à l'égard de l'intervention de la police; seulement 38 % des victimes immigrantes étaient satisfaites, comparativement à 64 % des victimes non immigrantes.

Encadré 3

Les immigrants récents et la victimisation

Le nombre d'immigrants récents ayant été victimes d'un crime violent était, en 2004, trop petit pour pouvoir produire des estimations fiables. Pour avoir une estimation de l'étendue de la victimisation, on a calculé le taux de victimisation pour l'ensemble des crimes contre la personne, ce qui inclut le vol de biens personnels. Les résultats montrent que, malgré des situations parfois difficiles (taux de chômage élevé, fréquence élevée du faible revenu), les immigrants récents affichent un taux de victimisation semblable¹ (121 incidents pour 1 000 personnes) à celui des immigrants qui vivent au Canada depuis au moins cinq ans (147 pour 1 000) et beaucoup plus faible que celui des non-immigrants (213 pour 1 000).

1. La différence n'était pas statistiquement significative.

Perceptions des immigrants à l'égard du système de justice pénale

Tout comme les non-immigrants, les immigrants estiment généralement que la police fait un bon travail. Cependant, les immigrants ont différentes appréciations du travail de la police selon la région dans laquelle ils vivent. Ainsi, les immigrants des Prairies ont affiché, pour la plupart des aspects visés par l'ESG (tableau 2), un niveau de satisfaction plus élevé que les non-immigrants. Par contre, en Ontario, en Colombie-Britannique ainsi que dans les provinces de l'Atlantique, les immigrants étaient moins susceptibles que les non-immigrants de déclarer que la police fait un bon travail pour ce qui est d'informer le public sur la prévention des actes criminels et d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion.

À l'instar des Canadiens nés au pays, les immigrants qui avaient eu un contact avec la police au cours des 12 mois ayant précédé la tenue de l'enquête ont évalué le travail de la police un peu moins favorablement, surtout lorsqu'il s'agit d'assurer la sécurité des citoyens (55 % jugeaient qu'elle fait un bon travail par rapport à 63 % pour ceux qui n'avaient pas eu de contact) et de traiter les personnes équitablement (52 % par rapport à 58 %).

Enfin, le fait d'être un immigrant récent ou un immigrant de longue date avait peu d'incidence sur l'évaluation du rendement de la police. Par contre, les immigrants récents ont évalué plus favorablement que les immigrants de longue date le travail de la police pour ce qui est de faire respecter les lois (67 % estimaient que la police fait un bon travail par rapport à 59 %) et de traiter les personnes équitablement (61 % estimaient que la police fait un bon travail par rapport à 55 %). En ce qui concerne les autres aspects couverts par l'ESG sur le rendement de la police, les immigrants récents ont donné une opinion similaire à celle des immigrants de longue date.

Lorsqu'on leur a demandé d'évaluer le travail des tribunaux de juridiction criminelle, du système carcéral et du régime de libération conditionnelle, les immigrants, tout comme les non-immigrants, étaient peu nombreux à estimer que ces secteurs du système de justice pénale font un bon travail. Les immigrants étaient tout de même proportionnellement plus nombreux que les non-immigrants à penser que les tribunaux font un bon travail lorsqu'il s'agit de rendre justice rapidement et d'aider la victime. Les immigrants étaient aussi plus susceptibles que les personnes nées au pays de déclarer que le système carcéral fait un bon travail pour ce qui est d'aider les prisonniers à devenir des citoyens respectueux des lois.

Les immigrants vivant en Colombie-Britannique étaient les moins susceptibles de déclarer que les tribunaux et les services correctionnels font un bon travail, alors que leurs homologues du Québec leur accordaient généralement une cote plus favorable.

Tableau 2
Perceptions à l'égard du système de justice pénale, population de 15 ans et plus

	Atlantique		Québec		Ontario	
	Immigrant	Non-immigrant	Immigrant	Non-immigrant	Immigrant	Non-immigrant
	pourcentage					
Le service de police local fait un bon travail lorsqu'il s'agit...						
de faire respecter la loi	53	58	66	64	60	60
de répondre rapidement aux appels	53	57	56	56	53	52
d'avoir une attitude ouverte	69	73	60	62	64*	67
d'informer le public sur la prévention des actes criminels	41*	54	51	53	46*	50
d'assurer la sécurité des citoyens	66	64	62	66	62	62
de traiter les personnes équitablement	57*	65	57*	64	57	59
Les tribunaux de juridiction criminelle font un bon travail lorsqu'il s'agit...						
de rendre justice rapidement	18	20	26*	16	18*	13
d'aider la victime	22	24	29*	21	26*	18
de déterminer si l'accusé est coupable	27	32	32	30	26	27
d'assurer un procès équitable pour l'accusé	41	46	44	45	42*	45
Le système carcéral fait un bon travail lorsqu'il s'agit...						
de surveiller et de contrôler les prisonniers	30	36	31*	38	26*	30
d'aider les prisonniers à devenir des citoyens respectueux des lois	20	24	31*	23	19*	15
Le régime de libération conditionnelle fait un bon travail lorsqu'il s'agit...						
de libérer des prisonniers qui ne sont pas susceptibles de récidiver	19	20	23	23	13	15
de surveiller les détenus en libération conditionnelle	22	20	20	17	15	13

	Prairies		Colombie-Britannique		Canada	
	Immigrant	Non-immigrant	Immigrant	Non-immigrant	Immigrant	Non-immigrant
	pourcentage					
Le service de police local fait un bon travail lorsqu'il s'agit...						
de faire respecter la loi	61*	54	54	54	60	59
de répondre rapidement aux appels	50*	44	45	47	52	52
d'avoir une attitude ouverte	65	67	58*	68	63*	66
d'informer le public sur la prévention des actes criminels	56*	51	42*	52	47*	51
d'assurer la sécurité des citoyens	62*	57	54	55	61	62
de traiter les personnes équitablement	57	56	53	55	56*	60
Les tribunaux de juridiction criminelle font un bon travail lorsqu'il s'agit...						
de rendre justice rapidement	19*	13	14*	9	19*	14
d'aider la victime	25*	17	19*	15	25*	19
de déterminer si l'accusé est coupable	26	25	18*	23	25*	27
d'assurer un procès équitable pour l'accusé	42	44	37*	45	41*	45
Le système carcéral fait un bon travail lorsqu'il s'agit...						
de surveiller et de contrôler les prisonniers	26	26	20*	28	26*	32
d'aider les prisonniers à devenir des citoyens respectueux des lois	22*	14	16*	11	20*	17
Le régime de libération conditionnelle fait un bon travail lorsqu'il s'agit...						
de libérer des prisonniers qui ne sont pas susceptibles de récidiver	16	13	12	13	15*	17
de surveiller les détenus en libération conditionnelle	17*	13	12	10	15	14

* dénote une différence statistiquement significative ($p < 0,05$) par rapport aux non-immigrants vivant dans la même région

Note : Différences entre régions : Pour les non-immigrants, une différence entre régions pour une même catégorie est généralement significative lorsqu'elle est de 3 points de pourcentage ou plus. Pour les immigrants, une différence entre régions pour une même catégorie est généralement significative lorsqu'elle est de 6 points de pourcentage ou plus. Font exception les immigrants du Québec et des provinces de l'Atlantique, où cette différence doit être d'au moins 7 et 10 points de pourcentage, respectivement. **Différences par rapport à la moyenne canadienne :** Pour les non-immigrants, une différence entre une région et la moyenne canadienne pour une même catégorie est généralement significative lorsqu'elle est de 2 points de pourcentage ou plus. Pour les immigrants, cette différence est généralement significative lorsqu'elle est de 5 points de pourcentage ou plus. Font exception les provinces de l'Atlantique, où aucune différence par rapport à la moyenne canadienne n'est significative.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Perceptions des immigrants face au désordre social et à la discrimination

Les immigrants ne sont pas plus susceptibles que les non-immigrants d'être touchés par certaines conditions sociales problématiques dans leur quartier

En 2004, on a demandé aux répondants de l'ESG d'indiquer la mesure dans laquelle certaines situations sociales posaient ou non un problème au sein de leur quartier. Celles-ci comprennent des soirées et des voisins bruyants, des gens qui flânent ou qui dorment dans la rue, la présence de déchets, le vandalisme, le harcèlement ou les attaques motivées par l'intolérance raciale, ethnique ou religieuse, la présence de drogues, l'ivresse publique et la prostitution.

Même si ces situations posent plus souvent un problème dans les milieux urbains et que la plupart des immigrants y vivent, ils étaient proportionnellement moins nombreux à estimer que ces situations constituaient un problème dans leur quartier. Ainsi, les immigrants habitant dans les milieux urbains étaient plus susceptibles que les non-immigrants vivant dans les mêmes milieux de déclarer que des gens qui flânent (76 % par rapport à 70 % des non-immigrants), la présence de déchets (76 % par rapport à 71 %), le vandalisme (76 % par rapport à 64 %), la présence de drogues (73 % par rapport à 67 %) et l'ivresse publique (79 % par rapport à 74 %) ne représentaient aucunement un problème dans leur quartier.

Une plus grande proportion d'immigrants estime avoir subi de la discrimination

D'après les données de l'ESG, les immigrants étaient proportionnellement plus nombreux que les non-immigrants à déclarer avoir été victimes de discrimination. Près de 1 immigrant sur 5, comparativement à plus de 1 Canadien né au pays sur 10, a affirmé avoir vécu une telle expérience au cours des cinq années ayant précédé la tenue de l'enquête. Un plus fort pourcentage d'immigrants que de non-immigrants ont indiqué avoir subi de la discrimination au moment de présenter une demande d'emploi ou d'avancement (10 % des immigrants par rapport à 7 % des non-immigrants), dans un commerce (7 % par rapport à 4 %) ou dans la rue (6 % par rapport à 4 %).

Par ailleurs, bien qu'on ait mesuré la discrimination subie au cours des cinq dernières années, les immigrants récents étaient proportionnellement plus nombreux que les immigrants de plus longue date à estimer avoir subi de la discrimination (26 % par rapport à 18 %). Plus précisément, 16 % des immigrants récents estimaient avoir été victimes de discrimination au moment de présenter une demande d'emploi ou d'avancement, comparativement à 9 % des immigrants de plus longue date et à 7 % des non-immigrants. Parallèlement, 75 % des immigrants récents étaient membres d'une minorité visible (tableau 1.a). En 2004, la proportion de membres de minorités visibles qui estimaient avoir subi de la discrimination était deux fois plus élevée que celle des personnes n'appartenant pas à une minorité visible (Perreault, 2008).

Parmi les immigrants qui ont dit avoir fait l'objet de discrimination durant les cinq années précédant l'enquête, 70 % estimaient que leur origine ethnique, leur culture ou la couleur de leur peau était l'une des causes. Par comparaison, 38 % des non-immigrants ont indiqué une telle cause.

Perceptions des immigrants face à leur sécurité personnelle et crainte de la criminalité

Même si les immigrants courent moins de risques d'être victimes d'un crime violent et malgré le fait qu'ils soient plus nombreux à estimer qu'il n'y a pas de désordre social dans leur quartier, ils expriment des niveaux de crainte légèrement plus élevés que les personnes nées au pays. Ainsi, 11 % d'entre eux, comparativement à 8 % des non-immigrants, croyaient que le taux de criminalité était plus élevé dans leur quartier qu'ailleurs au Canada. En outre, environ 3 immigrants sur 10 estimaient que la criminalité

avait augmenté dans leur quartier pendant les cinq dernières années, une proportion similaire à celle observée pour les non-immigrants.

Lorsqu'on leur a demandé s'ils se sentaient en sécurité dans certaines situations précises, les immigrants ont indiqué dans une plus faible proportion que les non-immigrants qu'ils se sentaient en sécurité. Par exemple, les immigrants se sentaient moins en sécurité que les non-immigrants lorsqu'ils marchaient seuls le soir dans leur quartier (82 % par rapport à 85 %), lorsqu'ils utilisaient les transports en commun seuls le soir (53 % par rapport à 57 %) et lorsqu'ils étaient seuls à la maison le soir (77 % par rapport à 81 %).

Par ailleurs, on a observé certaines variations régionales relativement aux perceptions chez les immigrants. Au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, les immigrants ont généralement exprimé les niveaux de crainte les plus faibles, alors qu'en Ontario et en Colombie-Britannique, ils ont signalé les niveaux de crainte les plus élevés. Par exemple, 63 % des immigrants du Québec et 65 % de ceux des provinces de l'Atlantique ont dit se sentir en sécurité lorsqu'ils utilisaient les transports en commun seuls le soir, comparativement à 52 % en Ontario et à 50 % en Colombie-Britannique.

Par crainte de la criminalité, les immigrants étaient proportionnellement plus nombreux à éviter de marcher ou d'utiliser les transports en commun seuls le soir. Parmi ceux qui ne pratiquaient pas ces activités ou qui avaient peur dans ces situations, 45 % des immigrants ont affirmé qu'ils marcheraient plus souvent seuls le soir et 37 % ont déclaré qu'ils utiliseraient plus souvent les transports en commun seuls le soir s'ils se sentaient davantage en sécurité. Par comparaison, pour les Canadiens nés au pays, les proportions s'établissaient à 39 % et à 26 % respectivement.

Résumé

Les données de l'ESG de 2004 viennent confirmer ce qui avait été observé en 1999 : les immigrants sont moins susceptibles que les non-immigrants d'être victimes d'un crime violent. Pour le reste, à l'exception d'un niveau de satisfaction moindre à l'égard de l'intervention policière, les caractéristiques des incidents dont sont victimes les immigrants sont généralement similaires à celles des incidents visant les Canadiens nés au pays.

Comme les immigrants proviennent de plusieurs horizons et que certains ont connu d'autres systèmes de justice que celui du Canada, les perceptions qu'ils en ont sont importantes. Or, les données révèlent que leur évaluation est, de façon générale, semblable à celle faite par les non-immigrants. Par contre, les immigrants affichent des niveaux de crainte généralement un peu plus élevés que les non-immigrants.

Méthodes

Sources de données

Enquête sociale générale sur la victimisation

En 2004, Statistique Canada a réalisé le quatrième cycle sur la victimisation de l'Enquête sociale générale (ESG). Les cycles précédents avaient été menés en 1988, 1993 et 1999. L'enquête vise à : produire des estimations de la mesure dans laquelle les personnes font l'objet de huit types d'infractions (voies de fait, agression sexuelle, vol qualifié, vol de biens personnels, introduction par effraction, vol de véhicules à moteur, vol de biens du ménage et vandalisme); examiner les facteurs de risque associés à la victimisation; examiner les taux de déclaration à la police; évaluer la crainte suscitée par la criminalité et les perceptions du public à l'égard de la criminalité et du système de justice pénale.

La population cible de l'ESG comprend toutes les personnes de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement. En 2004, l'échantillon de l'ESG comptait 24 000 ménages dans les provinces. On a choisi les ménages au moyen de la méthode de composition aléatoire, ce qui a donné un taux de réponse de 75 %. L'utilisation des téléphones pour la sélection de l'échantillon et la collecte des données signifie que l'échantillon de l'ESG de 2004 dans les provinces ne représente que la proportion de 96 % de la population disposant d'un service téléphonique.

Limites des données

Les données qui figurent dans le présent profil sont fondées sur des estimations tirées d'un échantillon de la population canadienne et, par conséquent, sont assujetties à des erreurs d'échantillonnage. La différence entre l'estimation obtenue d'un échantillon et l'estimation fondée sur l'ensemble de la population est une erreur d'échantillonnage.

Dans ce profil, on emploie le coefficient de variation (c.v.) comme mesure de l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation qui a un c.v. élevé (plus de 33,3 %) n'a pas été publiée, car elle est trop peu fiable.

Lorsque nous comparons les estimations pour repérer les différences significatives, nous mettons à l'épreuve l'hypothèse selon laquelle la différence entre deux estimations est de zéro. Nous construisons un intervalle de confiance de 95 % autour de cette différence, et si cet intervalle contient zéro, nous concluons que la différence n'est pas significative. Toutefois, si cet intervalle de confiance ne contient pas zéro, nous concluons qu'il y a une différence significative entre les deux estimations.

En outre, des erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent aussi avoir été introduites. Les types d'erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent comprendre le refus d'un répondant de faire une déclaration, l'incapacité d'un répondant de se souvenir ou de rapporter des événements fidèlement, ou encore, des erreurs de codage et de traitement des données. De plus, les personnes qui ne pouvaient parler le français ou l'anglais suffisamment bien pour participer à l'enquête n'ont pas été incluses. Pour ces raisons, les données sur la victimisation devraient être utilisées avec prudence.

Bibliographie

Chui, Tina, Kelly Tran et Hélène Maheux. 2007. *Immigration au Canada : un portrait de la population née à l'étranger, Recensement de 2006*, produit n° 97-557 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Série "Analyses" ».

Gannon, Maire, et Karen Mihorean. 2005. « La victimisation criminelle au Canada, 2004 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 25, n° 7.

Gilmore, Jason, 2008. *Les immigrants sur le marché du travail canadien en 2006 : analyse selon la région ou le pays de naissance*, produit n° 71-606 au catalogue de Statistique Canada, « Série d'analyses de la population active immigrante », n° 2.

Mihorean, Karen, et autres. 2001. *Un profil de la victimisation criminelle : résultats de l'Enquête sociale générale de 1999*, produit n° 85-553 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

Perreault, Samuel. 2008. *Les minorités visibles et la victimisation, 2004*, produit n° 85F0033MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique », n° 15.

Statistique Canada. 2001. *Les immigrants au Canada*, produit n° 85F0033MWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique », n° 6.

Notes

1. Les données sont fondées sur les personnes de 15 ans et plus.
2. Un milieu urbain inclut les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR). La population du noyau urbain d'une RMR compte au moins 100 000 habitants, et celui d'une AR se situe entre 10 000 et 99 999 habitants, d'après les résultats du recensement précédent – Guide de l'enquête sur la population active.
3. Sauf indication contraire, les différences indiquées dans le présent profil sont statistiquement significatives. Pour obtenir plus de renseignements, voir la section « Méthodes ».
4. Pour déterminer le risque d'être victime d'un crime violent, une régression logistique a été effectuée en tenant compte de l'âge, du sexe, de l'état matrimonial, du nombre d'activités en soirée et de la proximité du crime.
5. Les caractéristiques des incidents ne comprennent pas les incidents de violence conjugale. Les caractéristiques des agresseurs s'appliquent seulement aux incidents où un seul agresseur était impliqué.

Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique Index cumulatif

Ce qui suit est un index cumulatif de la Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique déjà publiés.

2008

Les immigrants et la victimisation
La criminalité motivée par la haine au Canada
L'orientation sexuelle et la victimisation
Les minorités visibles et la victimisation

2007

Les aînés victimes d'actes criminels
La victimisation criminelle en milieu de travail

2006

L'utilisation par les Canadiens de mesures de prévention du crime
La victimisation et la criminalité dans les territoires du Canada

2001

Les Autochtones au Canada
Les Canadiens handicapés
Les Canadiens peu alphabétisés
Les Canadiens à faible revenu
Les enfants et les jeunes au Canada
Les immigrants au Canada
Les groupes religieux au Canada
Les personnes âgées au Canada
Les minorités visibles au Canada
Les femmes au Canada